



Je ne voie plus ma petite fille depuis octobre 2012

Par **leonti**, le **14/06/2012** à **20:22**

Bonjour,

Je ne voie plus ma petite fille, je voudrais si elle a droit ?

Merci.

Par **cocotte1003**, le **15/06/2012** à **16:06**

Bonjour, vous ne voyez votre petite fille depuis octobre 2011, il serait de faire un courrier en LRAR en demandant ses parents les raisons de leur refus et de bien vouloir vous proposez un arrangement amiable afin que vous puissiez la voir. Les petits enfants ont le droit d'entretenir des relation avec leurs grand-parents, dans l'intéret de l'enfant, si vous n'arrivez as à un accord amiable, il vous faudra saisir le JAF, cordialement